Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260430-DEL_2026_43-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 30 Avril à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Annie RAMIREZ, Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Fabienne RICHAUD, Dominique LOUIS, Sandrine TURLURE, Christian FAUCHEUR, Cécile BERGER, Franck LÉNA, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Jean-René LE PIQUET a donné procuration à Louis MEDICA
Laëtitia MÉLOIS a donné procuration Solen LE GAL

Absente : Capucine FALOURD

Secrétaire : Cécile BERGER

Date de la convocation	23 Avril 2026
Date de l'affichage	24 Avril 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	32

2026_43 Commissions municipales : création

Rapporteur : R. Kerdelhué

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal. Le maire en est le président de droit. Les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Aussi, compte tenu de l'intérêt qu'elles présentent pour le bon fonctionnement du Conseil Municipal, il est proposé de créer les commissions permanentes suivantes :

- Commission n°1 : Administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels
- Commission n°2 : Travaux, urbanisme, transitions et sécurité
- Commission n°3 : Education, jeunesse, numérique et citoyenneté
- Commission n°4 : Solidarités, santé et emploi
- Commission n°5 : Culture, jumelages et sports
- Commission n°6 : Commerce, tourisme, vie économique et festivités

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260430-DEL_2026_43-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer les commissions municipales permanentes suivantes :

- Commission n°1 : Administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels
- Commission n°2 : Travaux, urbanisme, transitions et sécurité
- Commission n°3 : Education, jeunesse, numérique et citoyenneté
- Commission n°4 : Solidarités, santé et emploi
- Commission n°5 : Culture, jumelages et sports
- Commission n°6 : Commerce, tourisme, vie économique et festivités

Adopté à 23 Pour et 9 Abstentions (Franck LÉNA, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT, Laëtitia MÉLOIS a donné procuration à Solen LE GAL).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 04 Mai 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ

MAIRIE DE GUIDEL
MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.